



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° 2023/050

3 villas du village aux oiseaux
Fournitures
Contractant : LEROY MERLIN

Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération n°2020-09-02 du 10 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, notamment en matière de la commande publique,

Vu la nécessité de rénover 3 villas du village aux oiseaux,

Vu la proposition commerciale établie par LEROY MERLIN (le Fournisseur) d'un montant de 4.073,00 € HT pour la fourniture de d'huisseries.

DÉCIDE

Article 1 :

Est autorisée la signature de la proposition tarifaire avec :
Leroy Merlin - avenue des quarante journaux - 33300 BORDEAUX Lac
Montant de la prestation : 4.073,00 € HT soit 4.887,60 € TTC
Crédits inscrits à l'article 2132 du budget primitif 2023 de la commune

Article 2 :

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète de Blaye pour contrôle de légalité, et au comptable du SGC de St André de Cubzac. Il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Reçu en Préfecture le

Publié ou notifié le

24 MAI 2023

26 MAI 2023

A St Ciers-sur-Gironde, le 23/05/2023

le Maire ,

Pierre CARITAN.